



Baccalauréat et Brevet des Collèges :
les fédérations syndicales de l'éducation de l'Union Syndicale Solidaires: SUD éducation et SUNDEP Solidaires Sud Enseignement Privé dénoncent des mesures inégalitaires!

Le ministère a convoqué les représentant-e-s au Conseil Supérieur de l'Éducation dès le 11 mai 2020 afin de présenter les textes réglementaires concernant les modalités d'attribution de l'examen du baccalauréat et du brevet des collèges au contrôle continu.

Les fédérations syndicales de l'éducation de l'Union Syndicale Solidaires : SUD éducation et SUNDEP Solidaires Sud Enseignement Privé dénoncent le déni de démocratie permis par l'état d'urgence sanitaire qui est utilisé comme prétexte par le Ministère pour se dispenser d'un vote concernant les textes qu'il propose.

Les fédérations syndicales de l'éducation de l'Union Syndicale Solidaires ont déjà marqué leur opposition auprès du ministère concernant les inégalités que creuse le recours au contrôle continu. L'éventuelle reprise échelonnée sur le territoire en mai et en juin et ses adaptations locales ainsi que les difficultés matérielles survenues pendant et après le confinement vont accentuer les inégalités de traitement entre les élèves. Est-il véritablement nécessaire d'ajouter à cette situation anxiogène de pandémie la pression du contrôle continu et des évaluations pour les élèves mais aussi pour les personnels ?

Face à l'urgence sanitaire et sociale, la priorité n'est pas de finir le programme à toute vitesse en juin pour évaluer les élèves en vue du baccalauréat et du brevet mais au contraire de mettre les moyens nécessaires pour les accompagner dans les meilleures conditions pour favoriser la poursuite de leurs études avant les congés d'été mais surtout en septembre. Pour cela le ministère doit annoncer la titularisation des personnels précaires déjà en poste et la création de postes afin d'améliorer les taux d'encadrement.

Les fédérations syndicales de l'éducation de l'Union Syndicale Solidaires la seule mesure responsable à prendre en cette période est l'obtention automatique des diplômes du baccalauréat et du brevet pour tou-te-s les candidat-e-s inscrit-e-s avec une possibilité de redoublement pour ceux et celles qui le souhaitent. Faisons confiance aux enseignant-e-s, à leur travail, aux élèves et à leurs familles plutôt que d'accroître les inégalités, de trier et de pénaliser des élèves.

Les modalités d'obtention des examens présentées aujourd'hui ne sont que des subterfuges qui serviront à cacher une obtention de diplôme basée sur une inégalité de traitement flagrante (pour preuve les "ajustements" de notes prévues en fonction de l'établissement d'origine) et des droits des élèves bafoués encore une fois. Nous nous devons de réagir en exprimant notre profond rejet de cette mascarade.

Enfin, les fédérations syndicales de l'éducation de l'Union Syndicale Solidaires appellent le ministère à prendre une mesure de responsabilité en annulant les épreuves anticipées de français pour les élèves de première. La tenue de ces épreuves présente des risques sanitaires pour les personnels comme pour les élèves. On ne peut leur imposer cette source d'inquiétude supplémentaire.

Pour les fédérations syndicales de l'éducation de l'Union Syndicale Solidaires c'est la santé, la sécurité et le bien-être des élèves et des personnels qui comptent aujourd'hui.

Pas de reprise, pas d'évaluation, pas « d'examen-sanction » tant que les conditions sanitaires et scolaires ne sont pas satisfaisantes sur tout le territoire.